



Le **TRAVAIL** est saisonnier, pas les **DROITS**

Vous recrutez des
travailleurs saisonniers
d'autres pays de l'UE ?

Renseignez-vous sur
vos responsabilités
en tant qu'employeur !



Pour en savoir plus, rendez-vous sur :
<https://www.ela.europa.eu/fr/campaigns/information-pour-les-travailleurs-saisonniers>

#Rights4AllSeasons